isolés, il ne serait pas difficile de prévoir | devant s'accomplir dans un temps plus ou les dangers auxquels, vraisemblablement, moins éloigné. elle pourrait donner lieu. On pourrait si elle subissait la même analyse. Pour la constitution soumise à notre vote, comme pour toutes les autres, son bon fonctionnement dépendra du caractère et des principes de ceux qui auront à la faire fonctionner. L'hon. député de Brome a certainement cherché à montrer ces résolutions sous leur plus mauvais jour. Sur presque tous les points, il s'est efforcé de trouver des défectuosités qui, selon lui, étaient de nature à mettre on danger les intérêts du peuple. Il s'est appliqué à les démontrer comme autant de sources intarissables de difficultés. Il a dit que nous pourrions voir les provinces maritimes agir de concert avec le Bas-Canada contre le Haut, et vice versa. Il est évident, M. l'ORATEUR, que sous ce rapport les objections de l'hon. député s'appliquaient avec autant de force à une union législative qu'à une union fédérale, et cela, quand il est lui-même en faveur d'une union législative.

L'Hon. M. HOLTON-Il faut que je rectifie mon hon. ami; l'hon. député de Brome, qui est absent à l'houre qu'il est, s'est déclaré adverse à toute autre union que celle qui existe aujourd'hui entre les deux Provinces, et toute son argumentation tendait

à le démontrer.

L'Hon. M. McGEE-Si l'hon. monsieur me le permet, je dirai que j'ai écouté attentivement l'hon. député de Brome, et que, d'après ce que j'ai pu comprendre, il se serait Prononcé pour une fédération, mais sans une union comme celle projetée. Son argumentation comportait que nous devrions nous fédérer avec le gouvernement impérial et avoir un conseil à Londres.

L'Hon. M. HOLTON—C'était une autre

question.

L'Hon. M. McGEE-Non, c'était bien la question. Sa proposition a été celle-ci: nous devrions avoir un conseil semblable à Celui des Indes Orientales,—et il est le scul député de la gauche qui ait émis une contreproposition à celle qui est déjà devant cette chambre. Je me réserve de répondre à cet argument en temps opportun, et j'ajouterai que mon hon, ami de Peterborough a cu

raison dans ce qu'il a dit.
Col. HAULTAIN—Mon opinion est que l'hon. député de Brome, quoique ne la croyant pas désirable on ce moment, s'est Méanmoins déclaré en faveur d'une union

L'Hon: M. HOLTON- Oui, il voudrait en dire autant de la constitution auglaise une union législative, si nous sommes pour en avoir une : mais il s'est déclaré énergiquement pour le maintien du régime actuel.

Col. HAULTAIN—C'est précisément ce que j'ai dit, et je répète encore que les mêmes arguments dont j'ai parlé et que l'on a fait valoir contre une union fédérale, pouraient également être dirigés coutre une union législative, et qu'on rencontrera autant de difficultés dans l'un comme dans l'autre cas.

L'Hon. M. BROWN-Et même davan-

Con. HAULTAIN -Autant, dans tous Je pense que mon hon, ami de les cas. North (Intario s'est servi du même argument contre l'union fédérale et, cependant, je le crois en faveur d'une union législative.

M. M. C. CAMERON—En effet, je le

suis.

Cot. HAULTAIN-Mais, mon hon. ami n'est pas sans voir que ce raisonnement contre l'union fédérale pourrait être dirigé avec une égale force contre toute autre union.

M. M. C. CAMERON—On me permettra de faire remarquer que la position que j'ai prise est celle-ci :--j'ai dit qu'il serait présérable d'avoir une union législative parce que le pays l'accepterait avec l'intention de la faire tourner à l'avantage du peuple, tandis que, dans le cas d'une union fédérale, les intérêts locaux de chaque province prendraient le

pas sur ceux de tous

Con. HAULTAIN-Envisagé ainsi, l'argument, suivant moi, devient entièrement favorable au principe fédéral, lequel fait disparaître quelques-unes des causes d'embarras, précisément en ce qu'il enlève au gouvernement général le contrôle des affaires locales pour l'abandonner aux législatures de chaque province. Bien plus, à tous les points de vue, de dépense, de danger de collision entre les gouvernements, et de la répartition de souveraineté dans le régime fédéral, je suis convaincu que l'union législative est, de toutes les formes de gouvernement, celle qui est la plus sim; le et la meilleure. (Ecoutez ! écoutez !) A ceux qui s'opposent à la première de ces formes parce qu'ils sont en faveur de la dernière, je prendrai la liberté de faire remarquer qu'en attaquant comme ils le font le système fédéral, il fournissent tout bonnement des raisonnements à ceux qui ne veulent d'aucune espèce d'union. Ils devraient refléchir que l'on